

# Cahier du participant

## Mise en situation

Dans le cadre de cet atelier, vous jouerez le rôle de la scrutatrice Violaine Beauchamp et du secrétaire de bureau de vote Patrice Touré. Toutefois, vous pourrez signer les documents avec vos propres noms, si vous le souhaitez.

C'est le jour du scrutin à Baie-des-Tulipes. Votre équipe est responsable du bureau de vote n°1 (BVO-1). Il est 20 h, tous les électeurs et toutes les électrices ont quitté le lieu de vote. À titre de scrutateur et secrétaire du bureau de vote, vous devez fermer le bureau de vote et procéder au dépouillement de votre urne.

Deux postes étaient en élection à Baie-des-Tulipes : celui de mairesse ou maire et celui de conseillère ou conseiller au siège n° 1.

Voici les candidats pour chacun des postes :

Poste de maire	Poste de conseiller n° 1
Jacob Faubert	Carl Charest
Delphine Martin	Myrlande Prospère
Pascale St-Cyr	

## Consignes

Vous devez suivre les étapes indiquées dans ce cahier, qui comprennent des extraits de la *Directive au scrutateur et au secrétaire du bureau de vote*, document que vous devrez utiliser le jour du scrutin. Votre formatrice ou formateur vous fournira l'ensemble du matériel, dont l'urne contenant les bulletins de vote.



**Suivez attentivement chaque étape et portez attention aux astuces et aux avertissements qui vous aideront à réaliser l'activité. Bon atelier!**

## Étape 1 : vérification du matériel

La personne qui agit comme scrutateur récupère l'urne et le matériel nécessaire au dépouillement dans **la grande enveloppe SMR-61**.



Vérifiez que vous retrouvez bien le matériel suivant.

Vous pouvez cocher les cases pour vous aider dans cette étape :

- 1 liste électorale marquée
- 1 registre du scrutin **SM-47**
- 2 relevés du dépouillement **SM-56** (un par poste)
- 2 feuilles représentant les **copies** des relevés du dépouillement (SM-56 Copie)
- 2 feuilles de compilation des résultats **SM-60** (une par poste)
- 2 enveloppes **SMR-50** pour les bulletins annulés (une par poste)
- 2 enveloppes **SMR-51** pour les bulletins non utilisés (une par poste)
- 2 enveloppes **SMR-52** pour les bulletins rejetés (une par poste)
- 5 enveloppes **SM-53** pour les bulletins valides (une par candidat)
- 1 enveloppe **SMR-54** pour la liste électorale et le registre du scrutin
- 1 enveloppe **SMR-58** pour les copies des relevés du dépouillement à remettre au président d'élection
- 1 enveloppe **SMR-59** pour les relevés du dépouillement à insérer dans l'urne
- Environ 20 scellés (étiquettes autocollantes)

## Étape 2 : fermeture du bureau de vote

Pour réaliser cette étape, vous aurez besoin du matériel suivant :



- La liste électorale marquée
- Le registre du scrutin SM-47
- 2 enveloppes SMR-50 contenant les bulletins annulés
- 2 enveloppes SMR-51 contenant les bulletins inutilisés
- L'enveloppe SMR-54 pour déposer la liste électorale

### Dans le cadre de l'atelier :

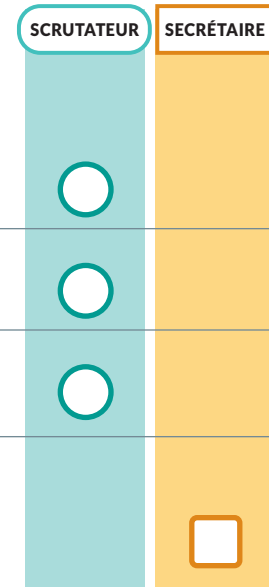
- Aucun électeur n'a reçu d'**autorisation à voter** durant le scrutin (**formulaire SMR-46**).
- Aucune **attestation de l'identité** de l'électrice ou de l'électeur (**SMR-46.1**) n'a été remise.
- Aucune **autorisation à établir son identité sans découvrir son visage** (**SMR-46.3**) n'a été remise.
- Aucun **représentant des candidats** n'est présent lors du dépouillement.

## 2.4 Le scrutateur compte les bulletins de vote qui ne sont pas dans l'urne

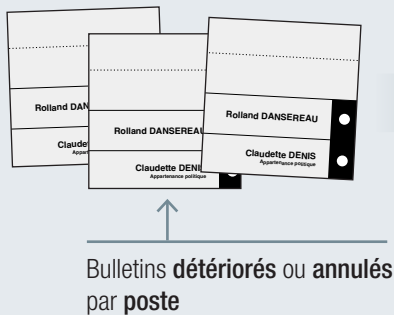
A. **Le scrutateur** compte les bulletins de vote **détériorés** ou **annulés** qui se trouvent dans l'enveloppe **SMR-50**

- Compter les bulletins de vote détériorés ou annulés distinctement pour chaque poste
- Inscrire le nombre total sur les enveloppes **SMR-50** (une enveloppe par poste)
- Remettre les bulletins à l'intérieur de l'enveloppe et la sceller

B. **Le secrétaire** indique le nombre de bulletins vote **détériorés** ou **annulés pour chaque poste** au registre du scrutin à la section C (p. 16)



## Bulletins de vote détériorés ou annulés pour chaque poste



**ENVELOPPE NUMÉRO 50**  
pour mettre les bulletins de vote détériorés ou annulés

Municipalité: \_\_\_\_\_ Date du scrutin: \_\_\_\_\_

Section de vote n°: \_\_\_\_\_

Vote au bureau de la présidente ou du président d'élection  
 Vote par anticipation  
 Vote le jour du scrutin

**INSÉRER DANS CETTE ENVELOPPE**

Les bulletins de vote détériorés ou annulés

District, quartier, poste ou secteur référendaire

Nombre: \_\_\_\_\_

↓

Sceller l'enveloppe et la déposer dans la **GRANDE ENVELOPPE (SMR-61)**

**À SCELLER**

SMR-50 (2017-08)  
Utiliser ces enveloppes et les alternatives dans les municipalités, articles 103, 103.201 et 107

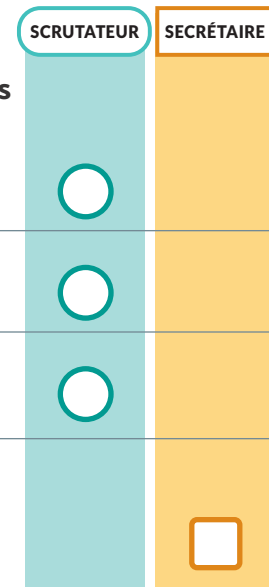
**SMR-50**  
Une enveloppe par poste

## 2.4 Le scrutateur compte les bulletins de vote qui ne sont pas dans l'urne (suite)

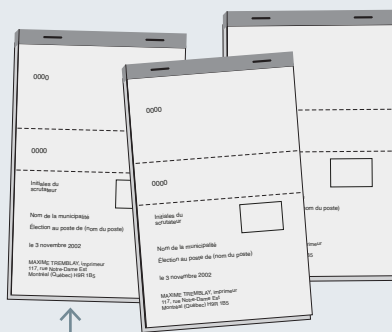
### C. Le scrutateur compte les bulletins de vote inutilisés

- Compter les bulletins de vote inutilisés qui sont dans les enveloppes **SMR-51**
- Indiquer le nombre total de bulletins inutilisés sur les enveloppes **SMR-51** (une enveloppe par poste)
- Insérer les bulletins à l'intérieur et la sceller

### D. Le secrétaire indique le nombre de bulletins de vote inutilisés pour chaque poste au registre du scrutin à la section D (p. 16)



## Bulletins de vote inutilisés pour chaque poste



Bulletins inutilisés par poste

**ENVELOPPE NUMÉRO 51**  
pour mettre les bulletins de vote non utilisés

Municipalité: \_\_\_\_\_ Date du scrutin: \_\_\_\_\_  
District: \_\_\_\_\_

Vote au bureau de la présidente ou du président d'élection  
 Vote par anticipation  
 Vote le jour du scrutin

**INSÉRER DANS CETTE ENVELOPPE**

**Les bulletins de vote non utilisés**

District, quartier, poste ou secteur référendaire: \_\_\_\_\_

Nombre: \_\_\_\_\_

↓

Sceller l'enveloppe et la déposer dans la GRANDE ENVELOPPE (SMR-61)

**À SCELLER**

**SMR-51**

Une enveloppe par poste

**2.5 Le secrétaire compte le nombre d'électeurs qui ont voté**

- A. Compter le nombre de crochets qui figurent dans la colonne **A voté** du **BVO** sur la liste électorale et l'inscrire au registre du scrutin à la section A (p. 16)

**2.6 Le scrutateur valide la somme des bulletins de vote au registre et insère la liste électorale dans l'enveloppe** SMR-54

- A. Additionner :

+	Le nombre d'électeurs qui ont voté
+	Le nombre d'électeurs qui ont reçu une autorisation à voter du président d'élection <span style="background-color: #d9e1f2; padding: 2px;">SMR-45</span>
+	Le nombre de bulletins détériorés ou annulés distinctement pour chaque poste
+	Le nombre de bulletins de vote inutilisés distinctement pour chaque poste
=	<b>Nombre total de bulletins fournis</b>

- B. S'assurer que le nombre total de bulletins de vote (votes exercés, bulletins de vote détériorés ou annulés et bulletins de vote inutilisés) est égal au nombre total de bulletins fournis par le président d'élection et l'inscrire à la section prévue à cette fin dans le registre du scrutin (p. 16)

SCRUTATEUR	SECÉTAIRE
	□
○	
○	



**Si ça ne balance pas, recompter.**

**Si ça ne balance toujours pas, en informer le PRIMO ou la personne responsable.**



## Étape 3 : dépouillement



**Astuce :** Vous pouvez disposer les piles de bulletins valides et rejetés dans des contenants ou les placer par-dessus les enveloppes SM-53 correspondant à chaque candidat ainsi que sur les enveloppes SM-52 pour les bulletins rejetés. Cela permet d'éviter de les égarer.



**Situation particulière :** À cette étape, consultez aussi les situations particulières figurant en annexe de ce cahier, à la toute fin de ce document (p. 21 à 24). Elles pourraient vous être utiles **si un bulletin de vote ne comprend pas les initiales du scrutateur**, ce qui constitue une situation particulière.

## **3** Les activités à effectuer lors du dépouillement

### 3.1 Le secrétaire prépare le matériel

- A. S'assurer d'avoir en main le matériel nécessaire au dépouillement du vote

---

- B. Vérifier les feuilles de compilation (une par poste)

---

- C. Vérifier les relevés du dépouillement (un par poste)

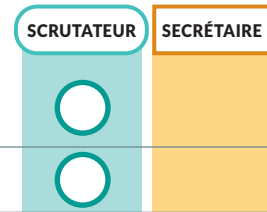
SCRUTATEUR	SECRÉTAIRE
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

## Le matériel nécessaire pour le dépouillement

DOCUMENTS													
<input type="checkbox"/> <b>SM-60</b>	Feuilles de compilation pour le dépouillement des votes (une par poste)												
<input type="checkbox"/> <b>SM-56</b>	Relevé du dépouillement (un par poste)												
ENVELOPPES													
<input type="checkbox"/> <b>SMR-61</b>	pour insérer les différentes enveloppes utilisées lors du dépouillement												
<input type="checkbox"/> <b>SMR-52</b>	pour insérer les bulletins de vote rejetés lors du dépouillement (une par poste)												
<input type="checkbox"/> <b>SM-53</b>	pour insérer les bulletins de vote attribués à une personne candidate (une par candidat)												
<input type="checkbox"/> <b>SMR-54</b>	pour insérer : <table border="1" style="border-collapse: collapse; width: 100%; margin-top: 5px;"> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"><input type="checkbox"/></td> <td style="padding: 5px;">la liste électorale</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><input type="checkbox"/> <b>SM-44</b></td> <td style="padding: 5px;">les procurations des représentantes, des représentants et des releveuses et releveurs de listes</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><input type="checkbox"/> <b>SMR-46</b></td> <td style="padding: 5px;">les autorisations à voter</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><input type="checkbox"/> <b>SMR-46.1</b></td> <td style="padding: 5px;">les attestations de l'identité de l'électrice, de l'électeur ou de la personne habile à voter et le registre de la table de vérification</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><input type="checkbox"/> <b>SMR-46.3</b></td> <td style="padding: 5px;">les autorisations à établir son identité sans découvrir son visage</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><input type="checkbox"/> <b>SM-47</b></td> <td style="padding: 5px;">le registre du scrutin</td> </tr> </tbody> </table>	<input type="checkbox"/>	la liste électorale	<input type="checkbox"/> <b>SM-44</b>	les procurations des représentantes, des représentants et des releveuses et releveurs de listes	<input type="checkbox"/> <b>SMR-46</b>	les autorisations à voter	<input type="checkbox"/> <b>SMR-46.1</b>	les attestations de l'identité de l'électrice, de l'électeur ou de la personne habile à voter et le registre de la table de vérification	<input type="checkbox"/> <b>SMR-46.3</b>	les autorisations à établir son identité sans découvrir son visage	<input type="checkbox"/> <b>SM-47</b>	le registre du scrutin
<input type="checkbox"/>	la liste électorale												
<input type="checkbox"/> <b>SM-44</b>	les procurations des représentantes, des représentants et des releveuses et releveurs de listes												
<input type="checkbox"/> <b>SMR-46</b>	les autorisations à voter												
<input type="checkbox"/> <b>SMR-46.1</b>	les attestations de l'identité de l'électrice, de l'électeur ou de la personne habile à voter et le registre de la table de vérification												
<input type="checkbox"/> <b>SMR-46.3</b>	les autorisations à établir son identité sans découvrir son visage												
<input type="checkbox"/> <b>SM-47</b>	le registre du scrutin												
<input type="checkbox"/> <b>SMR-58</b>	pour insérer le ou les relevés du dépouillement (à remettre à la présidente ou au président d'élection ou à la personne désignée)												
<input type="checkbox"/> <b>SMR-59</b>	pour insérer le ou les relevés du dépouillement et qui sera déposée dans l'urne												

**3.2 Le scrutateur ouvre l'urne en présence du secrétaire et des candidats ou de leurs représentants**

- A. Vérifier que le scellé de l'urne est intact
- B. Couper le scellé et ouvrir l'urne



**Seul le scrutateur peut toucher aux bulletins.**



**Ne pas vider le contenu de l'urne sur la table.**



### 3.3 Le scrutateur valide les bulletins de vote

A. Prendre un bulletin à la fois dans l'urne et le déplier

B. Vérifier la présence des initiales (si le talon est toujours attaché au bulletin, le détacher et le détruire).  
Si les initiales sont présentes et que ce sont bien celles du scrutateur en fonction lors du déroulement du vote :

- Annoncer le nom du candidat en faveur duquel le bulletin a été marqué
- Permettre à chaque personne présente d'examiner le bulletin
- Déclarer le bulletin **valide** ou **rejeté**

SCRUTATEUR	SECRÉTAIRE
○	
○	
○	
○	



**Seul le scrutateur peut décider de valider ou de rejeter un bulletin de vote.**

#### INFO



**Un bulletin de vote est valide si :**

- L'électeur a marqué son choix
- L'intention de l'électeur est claire
- L'électeur a utilisé le crayon fourni
- Il contient une marque dans un seul des cercles
- La marque dépasse le cercle
- Le cercle n'est pas complètement rempli
- Le cercle est complètement rempli
- Le talon n'est pas détaché



**Un bulletin doit être rejeté si :**

- Il n'a pas été fourni par le scrutateur
- Les initiales qui y figurent ne sont pas celles du scrutateur
- La marque a été faite avec un autre crayon que celui remis par le scrutateur
- La marque est à l'extérieur des cercles
- Aucune marque n'y figure
- Des marques y figurent en faveur de plusieurs candidats
- Il comprend une marque pour une personne qui n'est pas candidate
- Il comprend des inscriptions fantaisistes ou injurieuses
- Une marque permet de connaître l'identité de l'électeur

## 3.3 Le scrutateur valide les bulletins de vote (suite)

- C. **Lorsqu'un bulletin de vote est déclaré valide**, le secrétaire marque la feuille de compilation SM-60

---

- D. Regrouper les bulletins valides en piles, par candidat, pour chaque poste

---

- E. **Lorsqu'un bulletin de vote est rejeté**, le scrutateur les regroupe en une pile distincte pour chaque poste

---

- F. Compiler les bulletins à l'aide des marques sur la feuille de compilation pour chaque poste SM-60

SCRUTATEUR	SECRÉTAIRE
	□
○	
○	
○	



Consultez les situations particulières liées au dépouillement aux pages 21 à 24 de ce document.

SM-60

**FEUILLE DE COMPILATION POUR LE DÉPOUILLEMENT DES VOTES**  
à l'intention de la scrutatrice, du scrutateur, du ou de la secrétaire  
du bureau de vote et des représentantes et des représentants

Municipalité _____	Date du scrutin Année Mois Jour
District, quartier ou poste _____	Section de vote n° _____

À chaque bulletin de vote déclaré valide par la scrutatrice ou le scrutateur, faire une marque sous le nom de la personne candidate concernée.

Nom de la personne candidate	Nom de la personne candidate	Nom de la personne candidate	Nom de la personne candidate
		10	
		20	
		30	
		40	
		50	
		60	
		70	
		80	
		90	
		100	
		110	
		120	
		130	
		140	
		150	
		160	
		170	
		180	
		190	
		200	

SM-60 (21-06)  
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 231

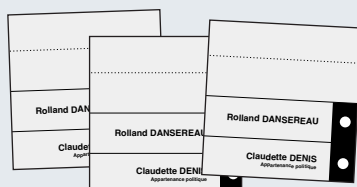
Une feuille de compilation par **poste**

## 3.4 Le scrutateur compte les bulletins de vote

- A. Compter les bulletins de vote **valides** pour chaque candidat :
- Préparer une enveloppe **SM-53** pour chaque candidat en inscrivant son nom dessus
  - Compter, pour chaque poste, le nombre de bulletins de vote valides pour chaque candidat et s'assurer que le compte balance à l'aide de la feuille de compilation
  - Inscrire le nombre de bulletins de vote valides accordés à chaque candidat sur l'enveloppe **SM-53** à son nom
  - Déposer les bulletins de vote valides en faveur de chaque candidat dans l'enveloppe **SM-53** à son nom

SCRUTATEUR	SECRÉTAIRE
○	
○	
○	
○	

## Bulletins de vote valides



Bulletins **valides**  
en faveur d'une  
personne candidate

**ENVELOPPE NUMÉRO 53**  
pour mettre les bulletins de vote attribués  
à une personne candidate

Municipalité \_\_\_\_\_ Date du scrutin \_\_\_\_\_

Bulletin de vote n° \_\_\_\_\_

Vote au bureau de la présidente ou du président d'élection  
 Vote par anticipation  
 Vote le jour du scrutin

**INSÉRER DANS CETTE ENVELOPPE**

Les bulletins de vote valides attribués  
à la personne candidate suivante :

Nom \_\_\_\_\_

District, quartier ou poste \_\_\_\_\_

Nombre de bulletins de vote \_\_\_\_\_

Sceller l'enveloppe et la déposer  
dans la **GRANDE ENVELOPPE**  
(SMR-61)

SMR-53 (21-196)  
Liste des bulletins et des attributions dans les municipalités, article 311

**SM-53**

Une enveloppe  
par **candidat**

## 3.4 Le scrutateur compte les bulletins de vote (suite)

- B. Compter les bulletins de vote **rejetés** pour chaque candidat :
- Compter, pour chaque poste, le nombre de bulletins de vote rejetés
  - Inscrire le nombre de bulletins de vote rejetés sur chaque enveloppe **SM-52**
  - Déposer les bulletins de vote rejetés dans l'enveloppe **SM-52** réservée à chaque poste

SCRUTATEUR	SECRÉTAIRE
○	
○	
○	

### Bulletins de vote rejetés

**SMR-52**  
Une enveloppe par poste

ENVELOPPE NUMÉRO 52 pour mettre les bulletins de vote rejetés lors du dépouillement

Municipalité: \_\_\_\_\_ Date du scrutin: \_\_\_\_\_

Vote au bureau de la présidente ou du président d'élection  
 Vote par anticipation  
 Vote le jour du scrutin

**INSÉRER DANS CETTE ENVELOPPE**

Les bulletins de vote rejetés lors du dépouillement

District, quartier, poste ou secteur référendaire: \_\_\_\_\_

Nombre: \_\_\_\_\_

Sceller l'enveloppe et la déposer dans la **GRANDE ENVELOPPE (SMR-61)**



**Ne pas confondre les bulletins de vote rejetés lors du dépouillement et les bulletins de vote détériorés ou annulés.**

- Les bulletins de vote **rejetés** ont été déposés dans l'urne, mais le scrutateur les a jugés non valides lors du dépouillement. Il les dépose dans l'enveloppe **SMR-52** réservée à chaque poste.
- Les bulletins **détériorés ou annulés** ne font pas partie du dépouillement. Lors du vote, ces bulletins ont été souillés, altérés, mal imprimés ou échangés pour un nouveau bulletin de vote, lorsque des électeurs s'étaient trompés en marquant leur bulletin de vote initial. Le scrutateur dépose ces bulletins dans l'enveloppe **SMR-50** réservée à chaque poste.

## 3.5 Le secrétaire prépare les relevés du dépouillement à partir des feuilles de compilation

A. Préparer un nombre suffisant de relevés du dépouillement **SM-56** (un pour chaque poste) en inscrivant, sur chacun :

- Le nombre de bulletins de vote détériorés ou annulés, non déposés dans l'urne, inscrit sur l'enveloppe **SMR-50**
- Le nombre de bulletins de vote non utilisés inscrit sur l'enveloppe **SMR-51**
- Le nombre de bulletins de vote rejetés lors du dépouillement, inscrit sur l'enveloppe **SMR-52**

SCRUTATEUR	SECRÉTAIRE
	□
	□
	□

**RELEVÉ DU DÉPOUILLEMENT**

Municipalité _____	Date du scrutin Année Mois Jour
<input type="checkbox"/> Poste de mairesse ou maire	Bureau de vote n° _____
<input type="checkbox"/> Poste de conseillère ou conseiller	District, quartier ou poste _____

Nombre de bulletins de vote reçus de la présidente ou du président d'élection: <small>(nombre indiqué sur l'enveloppe SMR-33)</small>	●	<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; height: 100px; position: relative;"> <span style="position: absolute; top: -50px; left: 50%; transform: translate(-50%, -50%); font-weight: bold;">NOMBRE DE BULLETINS</span> <span style="position: absolute; bottom: -50px; left: 50%; transform: translate(-50%, -50%); font-weight: bold;">RECHERCHÉ</span> </div>
Nombre de bulletins de vote annulés (ou détériorés) et non déposés dans l'urne: <small>(nombre indiqué sur l'enveloppe SMR-50)</small>	●	
Nombre de bulletins de vote non utilisés: <small>(nombre indiqué sur l'enveloppe SMR-51)</small>	●	
Nombre de bulletins de vote rejetés lors du dépouillement: <small>(nombre indiqué sur l'enveloppe SMR-52)</small>	●	
Nombre de votes* en faveur de _____ <small>Nom de la première personne candidate</small>	●	
Nombre de votes* en faveur de _____ <small>Nom de la deuxième personne candidate</small>	●	
Nombre de votes* en faveur de _____ <small>Nom de la troisième personne candidate</small>	●	
Nombre de votes* en faveur de _____ <small>Nom de la quatrième personne candidate</small>	●	
Nombre de votes* en faveur de _____ <small>Nom de la cinquième personne candidate</small>	●	
Nombre de votes* en faveur de _____ <small>Nom de la sixième personne candidate</small>	●	
Nombre de votes* en faveur de _____ <small>Nom de la septième personne candidate</small>	●	
<b>TOTAUX</b>	●	

\*Nombre indiqué sur l'enveloppe SM-53 à ce nom

**SIGNATURE** \_\_\_\_\_  
Scrutateur ou scrutateur

Année Mois Jour

SM-56-VF (21-04)  
Lut sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 238

**SM-56**  
(un par poste)

### 3.6 Le scrutateur remplit le ou les relevés du dépouillement **SM-56**


A. Inscrire le nombre de bulletins de vote **valides** vis-à-vis du nom de chaque candidat sur les relevés du dépouillement **SM-56**

B. Inscrire, sur les relevés du dépouillement **SM-56**, **le total de la somme suivante :**

<b>+</b>	Nombre de bulletins de vote <b>annulés (ou détériorés)</b> et non déposés dans l'urne
<b>+</b>	Nombre de bulletins de vote <b>non utilisés</b>
<b>+</b>	Nombre de bulletins de vote <b>rejetés</b> lors du dépouillement
<b>+</b>	Nombre de bulletins de vote <b>valides</b> en faveur de chaque candidat
<b>=</b>	Nombre de bulletins de vote reçus du président d'élection

C. Signer chaque relevé du dépouillement **SM-56** et y inscrire la date

SCRUTATEUR	SECRÉTAIRE
○	
○	
○	

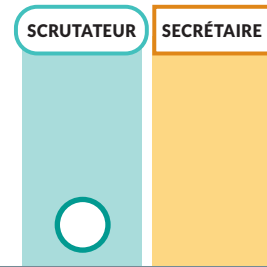
 Consultez la situation particulière "Un bulletin de vote ne comprend pas les initiales du scrutateur" aux pages 23 et 24 de ce document.

**INFO**


**Le nombre total de bulletins de vote devrait correspondre au nombre de bulletins reçus du président d'élection. Sinon, recompter au moins une fois. Si ça ne balance toujours pas, en informer le PRIMO ou la personne responsable.**

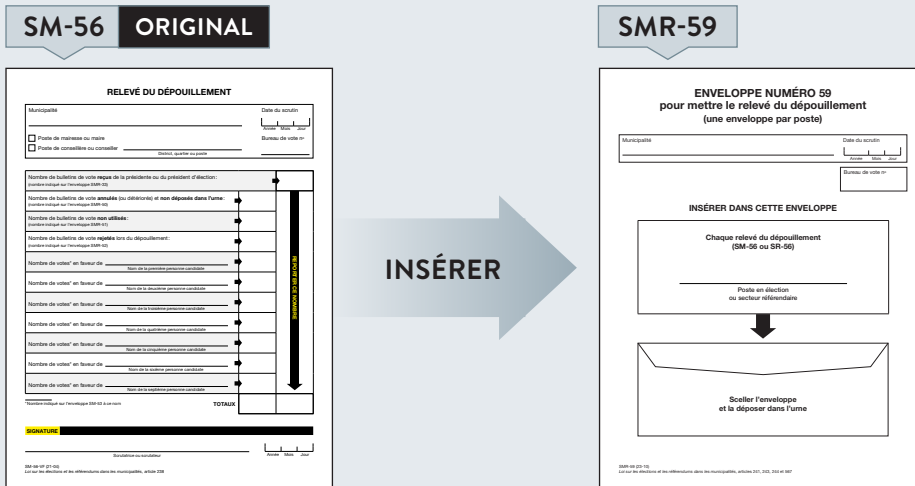
## 3.6 Le scrutateur remplit le ou les relevés du dépouillement **SM-56** (suite)

D. Pour chaque poste, effectuer une copie manuelle du relevé du dépouillement sur le formulaire **SM-56 Copie** prévu à cet effet :



- Insérer le relevé original dans l'enveloppe **SMR-59**

 Lors du scrutin, vous ne devriez pas faire de copies manuelles, mais vous pouvez le faire dans le cadre de cet atelier.



(un par poste)



### 3.7 Le scrutateur ferme l'urne et transmet les résultats

A. Insérer dans l'enveloppe **SMR-54** :










- la liste électorale
- l'autorisation à voter
- l'autorisation à établir son identité sans découvrir son visage
- les procurations des représentants et des releveurs de listes
- le registre du scrutin
- l'attestation de l'électrice, de l'électeur ou de la personne habile à voter et registre de la table de vérification

B. Fermer les enveloppes suivantes avec des scellés :

- Les enveloppes **SMR-52** contenant les bulletins de vote rejetés
- Les enveloppes **SM-53** contenant les bulletins de vote valides
- L'enveloppe **SMR-54**
- L'enveloppe **SMR-58**, contenant les relevés du dépouillement
- L'enveloppe **SMR-59**, contenant les relevés du dépouillement

C. Le scrutateur et le secrétaire apposent leurs initiales sur les scellés et invitent les représentants à le faire aussi, s'ils le souhaitent

D. Mettre de côté l'enveloppe **SMR-58**, contenant les relevés du dépouillement

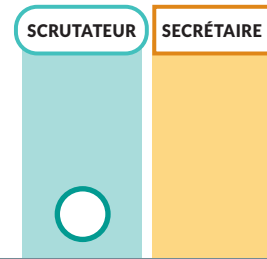
	SCRUTATEUR	SECRÉTAIRE
A. Insérer dans l'enveloppe <b>SMR-54</b> :		
B. Fermer les enveloppes suivantes avec des scellés :		
▪ Les enveloppes <b>SMR-52</b> contenant les bulletins de vote rejetés		
▪ Les enveloppes <b>SM-53</b> contenant les bulletins de vote valides		
▪ L'enveloppe <b>SMR-54</b>		
▪ L'enveloppe <b>SMR-58</b> , contenant les relevés du dépouillement		
▪ L'enveloppe <b>SMR-59</b> , contenant les relevés du dépouillement		
C. Le scrutateur et le secrétaire apposent leurs initiales sur les scellés et invitent les représentants à le faire aussi, s'ils le souhaitent		
D. Mettre de côté l'enveloppe <b>SMR-58</b> , contenant les relevés du dépouillement		

### 3.7 Le scrutateur ferme l'urne et transmet les résultats (suite)

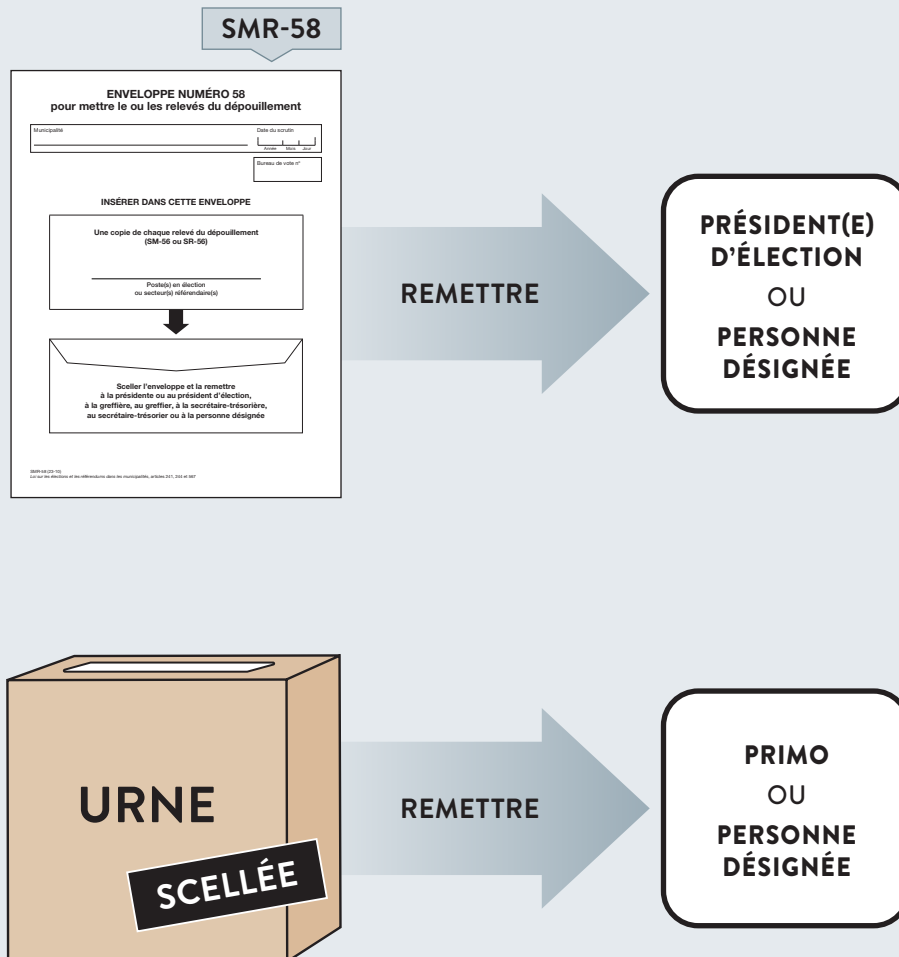
	SCRUTATEUR	SECRÉTAIRE
E. Garder à portée de main l'enveloppe <b>SMR-59</b> contenant les relevés du dépouillement	<input type="radio"/>	
F. Déposer toutes les autres enveloppes dans la grande enveloppe <b>SMR-61</b> (voir l'image ci-dessous)	<input type="radio"/>	
G. Sceller la grande enveloppe <b>SMR-61</b>	<input type="radio"/>	
H. Apposer les initiales requises sur les scellés	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>
I. Déposer dans l'urne :		
▪ L'enveloppe <b>SMR-59</b> contenant les relevés du dépouillement	<input type="radio"/>	
▪ L'enveloppe <b>SMR-61</b> contenant les différentes enveloppes utilisées lors du dépouillement	<input type="radio"/>	
▪ Les feuilles de compilation <b>SM-60</b> pour le dépouillement des votes	<input type="radio"/>	
▪ Les formulaires inutilisés	<input type="radio"/>	
▪ Tout le reste du matériel et les accessoires	<input type="radio"/>	
J. Fermer l'urne avec un nouveau scellé	<input type="radio"/>	
K. Apposer les initiales requises sur le scellé	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>

## 3.7 Le scrutateur ferme l'urne et transmet les résultats (suite)

- M. Remettre sans tarder l'enveloppe **SMR-58**, contenant les copies des relevés du dépouillement, et l'urne scellée au formateur (le PRIMO ou la personne responsable lors du scrutin)



**Ne pas mettre l'enveloppe **SMR-58**, contenant le ou les relevés du dépouillement destinés à la présidente ou au président d'élection, dans l'urne.**



**ANNEXE**

**SITUATIONS  
PARTICULIÈRES**

## CONTESTATION DE VALIDITÉ

**1**

Un candidat ou son représentant conteste la validité d'un bulletin de vote

## SCRUTATEUR

1. Le scrutateur décide immédiatement si le bulletin de vote est valide ou rejeté.
2. Le scrutateur attribue un numéro à chaque contestation et l'inscrit au verso du bulletin de vote.

## SECRÉTAIRE

3. Le secrétaire inscrit l'ensemble des informations requises au registre du scrutin (**p. 19**).

**INFO****Droit de contestation**

Une personne candidate, sa représentante ou son représentant a le droit de contester la validité d'un bulletin de vote.

Toutefois, la décision définitive appartient au scrutateur.

## CONTESTATION DE VALIDITÉ

2

Un bulletin de vote ne comprend pas les initiales du scrutateur

ASTUCE



Vous pouvez isoler les bulletins de vote sans initiales dans une pile distincte et prendre une décision quant à leur validité à la fin du dépouillement.

## SCRUTATEUR

1. Le scrutateur établit si les conditions suivantes sont remplies :

- Le nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne correspond au nombre total d'électeurs qui ont voté d'après la liste électorale.
- Les bulletins de vote qui ne comportent aucune initiale ont vraisemblablement été fournis par le scrutateur.

Si ces conditions sont remplies :

2. Le scrutateur signe la déclaration sous serment du registre du scrutin pour admettre qu'il a omis d'apposer ses initiales

(p. 20)

3. Le scrutateur appose ses initiales à l'endroit prévu au verso du bulletin de vote.

4. Le scrutateur inscrit « correction » à la suite de ses initiales.

5. Le scrutateur considère ce bulletin comme **valide**.

## CONTESTATION DE VALIDITÉ

**2**  
SUITE

Un bulletin de vote ne comprend pas les initiales du scrutateur

SCRUTATEUR

Si ces conditions ne sont pas remplies :

2. Le scrutateur **REJETTE** le bulletin de vote.
3. Le scrutateur dépose le bulletin de vote dans l'enveloppe **SMR-50**, prévue pour les bulletins de vote détériorés ou annulés.

SECRÉTAIRE

4. Le secrétaire ajoute une mention dans le registre du scrutin (p. 13).